



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-052-2025-03

PUBLIÉ LE 25 MARS 2025

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail**

IDF-2025-03-20-00007 - Décision n° 2025-042 du 20 mars 2025?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis?? de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise?? (3 pages)	Page 3
IDF-2025-03-14-00010 - Décision n° 2025-39 du 14 mars 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines (3 pages)	Page 7
IDF-2025-03-21-00004 - Décision n°2025-044 du 21 mars 2025?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France (4 pages)	Page 11

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-03-20-00007

Décision n° 2025-042 du 20 mars 2025  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérim  
de la direction départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités du Val d'Oise



**Décision n° 2025-042 du 20 mars 2025  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim  
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame HOUPIN Elsa est chargée de l'intérim
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

**Article 2 :**

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- section 1.1 : Madame SA Laurène, inspectrice du travail
- section 1.2 : Madame BENOIT Betty, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim,
- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail,
- section 1.4 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail est chargé de l'intérim,
- section 1.5 : Madame FEST Lia, inspectrice du travail,
- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
- section 1.7 : Madame DEMANDE Isabelle, Inspectrice du travail, à l'exception du numéro 24 de la rue du Chapeau Rouge à Sannois, Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle est compétente pour le numéro 24 de la rue du Chapeau Rouge à Sannois
- section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail

- section 1.9 : Madame BENOÎT Betty, inspectrice du travail
  - section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail
2. Unité de contrôle n° 2
- section 2.1 : Monsieur BOUCHET Thierry, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim
  - section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
  - section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
  - section 2.4 :  
Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée  
Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
  - section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
  - section 2.6 : Monsieur FECHTMEISTER Valentin, inspecteur du travail
  - section 2.7 : Monsieur BOUCHET Thierry, Inspecteur du Travail
  - section 2.8 : Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim
  - section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
  - section 2.10 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
  - section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
  - section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail
3. Unité de contrôle n° 3
- section 3.1 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail
  - section 3.2 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim
  - section 3.3 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim
  - section 3.4 : Madame RAYNAUD Joanne, inspectrice du travail
  - section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, à l'exception des communes de Persan et de Champagne sur Oise, Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle, est compétente pour les communes de Persan et de Champagne sur Oise,
  - section 3.6 :  
Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim sur la commune de Saint Ouen L'Aumône Sud Est telle que définie par la décision 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée.  
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les autres communes.
  - section 3.7 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
  - section 3.8 : Madame LAFDILI Amina, inspectrice du travail
  - section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assurée par l'adjointe au Chef de pôle ou par le Chef de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

**Article 4 :**

La décision prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2025 et abroge la décision n° 2024-218 du 30 décembre 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

**Article 5 :**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 20 mars 2025

Le Directeur régional et interdépartemental  
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-03-14-00010

Décision n° 2025-39 du 14 mars 2025 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis au sein  
de la direction départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités des Yvelines

**Décision n° 2025-39 du 14 mars 2025  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires  
au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2023-194 du 26 décembre 2023 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Sont nommés responsables d'unités de contrôle d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

- Unité de contrôle n°1 : Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°2 : Monsieur Jacques POM, Directeur Adjoint du Travail ;
- Unité de contrôle n°3 : Madame Laila EL-MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°4 : *poste vacant*, l'intérim est assuré par Madame Laila EL-MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail.

**Article 2 :** Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10 1<sup>o</sup> du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

**1. Unité de contrôle n°1 :**

- Section 1 : Madame Evelle SIROT, Inspectrice du Travail ;
- Section 2 : Madame Annie ANGER, Inspectrice du Travail ;
- Section 3 : Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail ;
- Section 4 : Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail ;
- Section 5 : Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail ;
- Section 6 : Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail ;
- Section 7 : Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail ;
- Section 8 : Monsieur Loïc ROLDAN, Inspecteur du travail ;

- Section 9 : section vacante, l'intérim est assuré par :
    - Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail, sur la commune de Carrière sous Poissy
    - Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail, sur la commune de Vaux-sur-Seine ;
    - Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail, sur la commune d'Evécquemont ;
    - Mme Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail, sur la commune de Médan ;
    - Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail, sur la commune de Triel-sur-Seine ;
    - Monsieur Loic ROLDAN, Inspecteur du Travail, sur la commune de Vernouillet ;
    - Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail, sur la commune de Chanteloup-les-Vignes sauf pour l'établissement LIDL ;
    - Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail pour l'établissement de LIDL sis ZAC des Cetton 2 - 78570 Chanteloup-les-Vignes ;
  - Section 10 : Madame Capucine GAMBA, Inspectrice du Travail ;
  - Section 11 : Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail ;
2. **Unité de contrôle n°2** :
- Section 1 : Monsieur Florian TABUTEAU, Inspecteur du travail ;
  - Section 2 : section vacante ; l'intérim est assuré par Madame Catherine PAGAN, Inspectrice du Travail ;
  - Section 3 : Madame Catherine PAGAN, Inspectrice du travail ;
  - Section 4 : Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail ;
  - Section 5 : Monsieur Frank GALEA, Inspecteur du Travail ;
  - Section 6 : Madame Karine TURQUER, Inspectrice du Travail ;
  - Section 7 : section vacante ; l'intérim est assuré par Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail, de janvier à mars 2025 inclus ; puis par Madame Karine TURQUER, Inspectrice du travail, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
  - Section 8 : Monsieur El Hadji Alce SECK, Inspecteur du Travail ;
3. **Unité de contrôle n°3** :
- Section 1 : Madame Chloé MARIE, Inspectrice du travail ;
  - Section 2 : section vacante, l'intérim est assuré par Madame Chloé MARIE, Inspectrice du travail ;
  - Section 3 : Monsieur Ronel CHOUT, Inspecteur du Travail ;
  - Section 4 : Madame Catherine BOUGIE, Directrice Adjointe du Travail (à l'exception des chantiers du BTP) ; Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'un chantier du BTP ;
  - Section 5 : Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail ;
  - Section 6 : Monsieur Sylvain QUEVAL, Inspecteur du Travail ;
  - Section 7 : Monsieur Guillaume LETERREUX, Inspecteur du Travail ;
  - Section 8 : Madame Marina BARBIER, Inspectrice du Travail ;
  - Section 9 : Madame Virginie PETIT, Inspectrice du Travail ;
4. **Unité de contrôle n°4** :
- Section 1 : Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;
  - Section 2 : section vacante, l'intérim est assuré par Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;
  - Section 3 : Madame Brigitte BENOIT, Contrôleur du Travail ; Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;
  - Section 4 : Monsieur Said HAMDY, Inspecteur du Travail ;
  - Section 5 : Monsieur Amine BELKIRI, Inspecteur du Travail ;
  - Section 6 : Monsieur Hugues POULAIN, Inspecteur du Travail ;
  - Section 7 : Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail ;
  - Section 8 : Madame Camille AHOUANTO, Inspectrice du Travail ;
  - Section 9 : Madame Armelle COLLIGNON, Inspectrice du Travail ;
  - Section 10 : Madame Nadège CLAUDE, Inspectrice du Travail.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Unité de contrôle n°1 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché peut être assuré par un autre inspecteur de l'unité de contrôle n°1 ou à défaut par le responsable de l'unité de contrôle de l'UC1 et le cas échéant par un contrôleur de l'unité de contrôle n°1 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail :

L'intérim d'un Contrôleur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché sera assuré par un autre contrôleur de l'unité de contrôle n°1 et le cas échéant par un inspecteur de l'unité de contrôle n°1.

- Unité de contrôle n° 2, 3 et 4 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail des unités de contrôle 2, 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre inspecteur de la même unité de contrôle, à défaut par un inspecteur de l'une des deux autres unités de contrôle ou par l'un des responsables des unités de contrôle des UC 2, UC3 ou UC4 et le cas échéant par un Contrôleur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail :

L'intérim d'un Contrôleur du Travail des unités de contrôle 2 ; 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre contrôleur de la même unité de contrôle, à défaut par un contrôleur de l'une des deux autres unités de contrôle et le cas échéant par un Inspecteur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés aux articles 1 et 2 ci-dessus, l'intérim sera assuré par l'un des trois autres responsables d'Unité de Contrôle de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Yvelines.

**Article 5 :** La présente décision prend effet le 1er avril 2025 et abroge la décision n° 2024-211 du 19 décembre 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines.

**Article 6 :** Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 14 mars 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

**SIGNÉ**

Gaëtan Rudant

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-03-21-00004

Décision n°2025-044 du 21 mars 2025  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la  
DRIEETS d'Ile-de-France



**Décision n°2025-044 du 21 mars 2025  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de  
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-29 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n°1 : Madame Julie GUINDO, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n°2 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle départementale n°3 : Madame Audrey GEHIN, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n°4 : Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

## **Article 2**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

### **Unité de contrôle départementale n°1**

**Section 1-1** : Madame Julie GUINDO, directrice adjointe du travail.

**Section 1-2** : Madame Hannah USTAZE, inspectrice du travail.

Madame Amélie BALAYRE, inspectrice du travail, est chargée du contrôle de l'entreprise BLUELINK située 74 avenue Vladimir ilitch Lénine 94110 ARCUEIL.

**Section 1-3** : Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

**Section 1-4** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

**Section 1-5** : Madame Camille JOCQUEL, inspectrice du travail.

**Section 1-6** : Madame Anouk PIAZZONI, inspectrice du travail.

**Section 1-7** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Florence LESPIAUT, directrice adjointe du travail.

Madame Julie GUINDO, directrice adjointe du travail, est chargée du contrôle des établissements de transport routier.

**Section 1-8** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

**Section 1-9** : Monsieur Doudou SY, inspecteur du travail.

**Section 1-10** : Madame Amélie BALAYRE, inspectrice du travail.

**Section 1-11** : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

### **Unité de contrôle interdépartementale n°2**

**Section 2-1** : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.

**Section 2-2** : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-3** : Madame Marie DHERBASSY, inspectrice du travail.

**Section 2-4** : Madame Léa PAIR, inspectrice du travail.

**Section 2-5** : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-6** : Monsieur Vong-Chaleu LY, inspecteur du travail.

**Section 2-7** : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Monsieur Vong-Chaleu LY, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des chantiers de BTP. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-8** : Madame Marie-Pierre FILLON, inspectrice du travail.

**Section 2-9** : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

**Section 2-10** : Madame Cindy ROBERT, inspectrice du travail.

**Section 2-11** : Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle départementale n°3**

**Section 3-1** : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

**Section 3-2** : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

**Section 3-3** : Monsieur Yoann JOURNAUX, inspecteur du travail.

**Section 3-4** : Madame Juliette JANECZEK, inspectrice du travail.

**Section 3-5** : Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

**Section 3-6** : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 3-7** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Belkys KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

**Section 3-8** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 3-9** : Madame Félix TOUSSINE, inspectrice du travail.

**Section 3-10** : Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail.

**Section 3-11** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle interdépartementale n°4**

**Section 4-1** : Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail.

**Section 4-2** : Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

**Section 4-3** : Madame Ophélie BURY, inspectrice du travail.

**Section 4-4** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

**Section 4-5** : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

**Section 4-6** : Monsieur David TELLALIAN, inspecteur du travail.

**Section 4-7** : Madame Mélissa ALLAGNAT, inspectrice du travail.

**Section 4-8** : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

**Section 4-9** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-10** : Monsieur Gauthier LEWANDOWSKI, inspecteur du travail.

**Section 4-11** : Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du travail.

#### **Article 4**

La décision prend effet dès sa publication au recueil des actes administratifs et abroge la décision n° 2025-033 du 4 mars 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France est abrogée.

#### **Article 5**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 21 mars 2025

Le Directeur régional et interdépartemental  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités d'Ile-de-France,

**SIGNÉ**

Gaëtan Rudant